

Instruction civique et éveil de l'esprit citoyen

Réponses aux motions de Mme Angelina Pasche-Casadei intitulée « La meilleure garantie du maintien d'un Etat démocratique passe par un enseignement civique actif », de Mme Florence Germond intitulée « Pour instaurer des rencontres entre les élus lausannois et les élèves des écoles lausannoises » et de M. Alain Bron intitulée « Ecoles lausannoises : un exercice pratique de démocratie »

Rapport-préavis N° 2005/10

Lausanne, le 3 février 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

L'instruction civique et le développement de ce que l'on nomme « l'esprit citoyen » auprès des enfants et des adolescents est un thème qui préoccupe depuis bon nombre d'années les collectivités publiques, non seulement au vu de la faible participation des jeunes aux votations et élections mais également des connaissances nécessaires que doivent acquérir les futurs citoyens quant au fonctionnement du système politique de leur pays.

Ce rapport-préavis vise à renseigner votre Conseil sur la position et la compétence de la Municipalité quant à ce sujet, ainsi qu'à proposer différentes actions.

Parallèlement, il répond aux différentes motions de Mmes Florence Germond et Angelina Pasche-Casadei et de M. Alain Bron.

2. Préambule

La volonté d'offrir aux jeunes Lausannoises et Lausannois une éducation à la citoyenneté a fait l'objet, au cours des dernières années, de trois motions qui ont pour thème commun le souci de les intéresser au fonctionnement institutionnel et politique de leur ville :

1. Le 27 octobre 1998¹, Mme Angelina Pasche-Casadei a déposé une motion intitulée « La meilleure garantie du maintien d'un Etat démocratique passe par un enseignement civique actif ». Cette intervention demande à la Municipalité de « faire preuve de plus de détermination dans la lutte contre l'abstentionnisme et d'élaborer une action ciblée auprès des écoliers, futur(e)s citoyens et citoyennes de notre ville ».

¹ BCC 1998, II. Séance no 17 du 27 octobre 1998.

2. Le 30 juin 1999², M. Alain Bron a demandé la mise en place d'un exercice pratique de démocratie sous la forme d'un forum entre élèves et représentants des Jeunesses des différents partis présents au Conseil communal, pendant les heures de civisme ou d'histoire.

Le motionnaire demande à la Municipalité de favoriser les conditions permettant la mise sur pied de ce forum, notamment :

- en défrayant les représentants (jetons de présence);
- en finançant un film de présentation du Conseil communal et des travaux réalisés, destiné à être projeté en préliminaire à ce forum;
- en assurant la logistique nécessaire à une telle entreprise.

3. Le 21 juin 2003³, Mme Florence Germond a proposé à la Municipalité d'instaurer des rencontres entre les élu(e)s lausannois(es) et les élèves des écoles lausannoises. La forme proposée par la motionnaire est celle de visites d'élus en classe, se basant sur l'échange et l'interaction entre les élèves et Conseillers communaux et députés, éventuellement Conseillers municipaux et Conseillers d'Etat.

La réponse de la Municipalité à ces trois motions fait l'objet du chapitre 8 du présent rapport-préavis.

3. L'esprit citoyen

L'esprit citoyen s'acquiert par le biais d'une éducation civique au sens large, permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- l'apprentissage des principes qui fondent et organisent notre système démocratique, par la connaissance des institutions et des lois, et par la compréhension des règles de la vie sociale et politique;
- le sens des responsabilités individuelles et collectives;
- le développement de la réflexion, notamment par l'exercice de l'esprit critique et par la pratique de l'argumentation.

Ces trois finalités, qui reposent à la fois sur des savoirs et des pratiques, préparent et permettent la participation des enfants à la vie de la cité. A une époque où la notion d'incivilité est fréquemment évoquée, il convient d'ajouter que l'éducation civique doit permettre également de lutter contre une certaine forme de violence et d'insécurité. Ce point a été relevé par le professeur André Kuhn, dans sa récente étude sur la lutte contre le sentiment d'insécurité à Lausanne, comme l'une des mesures envisageables propres à diminuer le sentiment d'insécurité de certaines catégories d'individus particulièrement affectées.⁴

L'esprit citoyen est indissociable d'un ensemble de valeurs, que composent, parmi d'autres, la paix, l'égalité, la tolérance, la justice, la liberté, la connaissance, sans oublier le respect et la dignité qu'il est nécessaire de toujours garder, envers soi comme envers les autres. A ce propos, la responsabilité des différents acteurs que sont les pouvoirs publics, parents, enseignants, éducateurs, est non seulement de transmettre ces valeurs, mais également de les stimuler auprès des citoyens en devenir. En effet, « on ne naît pas citoyen, on le devient ». Cette adaptation de l'affirmation de Simone de Beauvoir⁵ vise à résumer l'importance de l'environnement familial, scolaire, socio-culturel et politique pour le développement de l'esprit citoyen chez les enfants et les adolescents.

² BCC 1999, I. Séance no 10 du 30 juin 1999.

³ BCC 2003, I. Séance no 10/1 du 30 juin 2003.

⁴ Conclusions du rapport « Comment lutter contre le sentiment d'insécurité à Lausanne », Prof. André Kuhn, observatoire de la sécurité, Lausanne, 2004. Ce rapport sera prochainement adressé au Conseil communal.

⁵ « On ne naît pas femme, on le devient ». Simone de Beauvoir, « Le deuxième sexe », 1949.

Au vu de ce constat, il s'agit de donner les moyens à l'enfant et à l'adolescent de débattre, de confronter des avis, dans l'idée qu'il apprenne à se forger une opinion. Une fois cet apprentissage effectué, le futur citoyen pourra décider, s'il le souhaite, de s'engager pleinement au sein de la collectivité, par le biais de la vie associative ou politique. Si tel n'est pas son choix, les connaissances acquises lui permettront de devenir en tous les cas un citoyen responsable, libre et autonome, exerçant sa raison critique dans une cité à la vie de laquelle il participe activement.

Cette importance de la transmission des valeurs par le biais d'une « éducation positive, (...) qui tend à former l'esprit avant l'âge, et à donner à l'enfant la connaissance des devoirs de l'homme »⁶ se développe à l'origine dans les premiers textes fondateurs républicains, dès la Révolution française. Ainsi, dans le souci de consolider les prémices d'un système « démocratique », l'auteur et homme politique français Condorcet, dans ses « Cinq mémoires sur l'instruction publique » parues en 1791, évoque déjà le développement de ce qu'il nomme « l'esprit public ».

Tout au long du XIXème, puis du XXème siècle, les principes laïcs et républicains, qui visent à offrir l'égalité des chances en matière d'éducation et l'accès à une instruction complète pour tous, vont dans le même sens.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics, dans le cadre scolaire mais aussi en marge de celui-ci, ont une fonction non négligeable dans la transmission des valeurs mentionnées ci-dessus. Cela nécessite de faire connaître aux enfants et aux adolescents le monde dans lequel ils évoluent et le rôle qu'ils ont à y jouer.

Etre citoyen dans notre société occidentale de ce début de XXIème siècle signifie admettre qu'au-delà des intérêts privés, tout individu doit avoir un sens de l'intérêt général. Cela implique qu'un apprentissage doit avoir lieu, qui passe notamment par une intégration à une communauté, déjà citoyenne, à laquelle l'enfant ou l'adolescent peut s'identifier. Cet apprentissage se construit dès le plus jeune âge, tout au long des années de formation qui voient le futur citoyen acquérir des instruments intellectuels et culturels propres à développer son esprit critique, sa faculté de compréhension et sa volonté de maintenir vivant cet ensemble de valeurs, fondement et garantie de la démocratie.

4. L'esprit citoyen et la nouvelle Constitution vaudoise : une responsabilité accrue des pouvoirs publics

Il est essentiel que les enfants et les adolescents, au même titre qu'ils ont droit à une formation de qualité, deviennent des citoyens au fait de leurs droits et de leurs devoirs. Ils doivent pour ce faire connaître les mécanismes de notre système démocratique.

Au-delà de la volonté municipale de mettre en œuvre, dans la limite de ses compétences, un apprentissage de cet esprit citoyen, il y va également d'une forme de responsabilité pour les pouvoirs publics, prévue par la nouvelle Constitution vaudoise (Cst-VD), entrée en vigueur le 14 avril 2003.

L'article 85 alinéa 1 Cst-VD précise en effet que « l'Etat et les communes préparent les enfants et les jeunes à la citoyenneté en assurant leur formation civique et en favorisant diverses formes participatives ». Parallèlement, le rôle de l'école comme lieu de formation de l'esprit citoyen est mentionné par la même Constitution : « l'enseignement favorise le développement personnel et l'intégration sociale; il prépare à la vie professionnelle et civique. » (Cst-VD, Art. 46, al.2)

⁶ Jean-Jacques Rousseau, « Lettre à Mgr de Beaumont », 1763.

5. L'enseignement scolaire de l'esprit citoyen : une compétence cantonale

Actuellement, l'enseignement de l'instruction civique dans les écoles vaudoises ne fait pas l'objet d'un horaire réservé, même si sur le plan formel, la grille horaire atteste d'une présence associée à l'histoire de l'initiation à la vie civile et politique (IVCP). Par ailleurs, l'enseignement de l'instruction civique n'est plus assuré au moyen d'un matériel scolaire spécifique.

Dès lors que l'enseignement obligatoire et post-obligatoire ainsi que ses modalités sont de compétence cantonale uniquement, et de ce fait placés sous la responsabilité du Département de la Formation et de la Jeunesse de l'Etat de Vaud (DFJ), la Municipalité ne peut qu'émettre le souhait que l'enseignement de l'instruction civique soit non seulement présent pendant la scolarité, mais également adapté aux intérêts des jeunes d'aujourd'hui.

A ce sujet, elle se félicite de la décision du Conseil d'Etat de répondre favorablement au postulat du député Jérôme Christen⁷, demandant le retour de l'enseignement de l'instruction civique pour les jeunes Vaudois comme branche d'étude à part entière. Dans son rapport au Grand Conseil⁸, le Conseil d'Etat a fait part de sa décision de modifier le plan d'études vaudois pour y faire apparaître un enseignement du civisme et d'aménager la grille horaire des derniers degrés de la scolarité obligatoire, d'ici à la rentrée scolaire 2006, afin d'y inscrire une heure effective d'éducation à la citoyenneté.

La Municipalité se réjouit également de la décision cantonale⁹ de remettre à jour le matériel d'enseignement prévu pour l'instruction civique et de faire appel à des méthodes d'enseignement attractives, susceptibles d'intéresser les adolescents d'aujourd'hui et incluant notamment les nouveaux supports informatiques et technologiques tels qu'Internet ou des cédéroms. Elle relève à ce sujet les actions entreprises par l'Etat de Vaud dans le domaine de l'enseignement, soit :

- l'impression d'une édition scolaire de la Constitution vaudoise, offerte à tous les élèves de la scolarité obligatoire lors de la journée du Bicentenaire des écoles vaudoises, le 11 avril 2003;
- la création d'un cédérom intitulé « Le jeu de lois », réalisé avec la participation des élèves de l'Ecole romande d'art et communication (ERACOM), et offert aux directeurs des établissements lors de la rentrée scolaire 2003;
- la réalisation de quatre modules d'enseignement pilote : l'un traitant de la Constitution, le deuxième de l'Acte de médiation, le troisième des Institutions fédérales et des droits politiques et le quatrième abordant le thème de l'eau dans la perspective du développement durable. Ces brochures, produites en collaboration avec la fondation du Bicentenaire ont rencontré un large succès et sont déjà épuisées. Au vu du résultat probant, ces modules seront réimprimés, puis complétés et développés afin d'assurer l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté¹⁰;
- la création d'un site Internet¹¹ à l'intention des élèves et des enseignants pour accompagner ces modules. Ce site permettant d'obtenir des définitions en relation avec la notion de citoyenneté, des liens Internet et des dossiers thématiques sur des sujets d'actualité est inclus dans les ressources en informatique pédagogique que le DFJ met à disposition des établissements.

⁷ Postulat de M. Jérôme Christen et consorts demandant un véritable enseignement du civisme et de l'éducation à la citoyenneté dans les écoles vaudoises du 24 septembre 2002.

⁸ Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jérôme Christen et consorts, Lausanne, novembre 2004.

⁹ Ibid, p. 7

¹⁰ Ibid, p. 8

¹¹ Adresse exacte du site : <http://www3.dfj.vd.ch/formation-citoyenne/index.php>

6. Les actions menées sur le plan communal

Comme évoqué plus haut, le domaine d'influence de la Municipalité en matière d'instruction civique est restreint, dans la mesure où elle n'a pas à intervenir dans les programmes d'enseignement scolaire. De plus, elle ne souhaite pas assumer des responsabilités clairement définies comme étant de compétence cantonale.

Cependant, tant dans le cadre para-scolaire qu'extra-scolaire, la Municipalité a favorisé depuis un certain nombre d'années l'émergence de deux structures qui offrent la possibilité aux jeunes Lausannois de découvrir le fonctionnement d'une instance participative démocratique.

6.1. Les Conseils d'enfants

Les Conseils d'enfants sont un outil pédagogique qui permet notamment de faire découvrir et comprendre à l'enfant son environnement social et d'inciter sa capacité à agir sur son milieu. Il s'agit également de lui permettre de s'approprier le monde urbain dans lequel il évolue¹². L'apprentissage effectué au sein des conseils permet :

- de comprendre l'importance de l'écoute;
- d'être sensibilisé à la différence;
- d'apprendre le fonctionnement des règles démocratiques;
- de trouver ensemble des solutions aux questions soulevées.

La phase-test du Conseil d'enfants, de 2001 à 2003, a vu la création de différentes commissions invitant les élèves à participer sur divers thèmes, autour de la vie de l'école.

Cette démarche participative a débuté dans les établissements primaire de Mon-Repos (CYP2) et secondaire de Béthusy (CYT), et se poursuit actuellement, sous une forme différente, pour les classes CYT des collèges de Prélaz et de St-Roch (établissement secondaire de Villamont).

Depuis les débuts des Conseils d'enfants en 2001, les actions suivantes ont été réalisées, à leur demande :

- en 2002, organisation d'un tournoi de football « géant », travail autour des coffres à jouets et organisation d'un rallye en relation avec la journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 2002 ;
- en 2003, projet « Mon quartier, ça m'intéresse » : travail de recensement et de repérage des lieux dans les quartiers de Montchoisi, Croix-d'Ouchy, Chailly et Béthusy qui méritaient des améliorations et des aménagements. Cet inventaire a permis de rénover¹³ et de compléter diverses surfaces récréatives et sportives¹⁴. Un projet sur les droits de l'enfant au vu de la préparation de la Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 2003 a également été présenté ;
- en 2004, projet « Pendant la récré » avec trois thèmes traités soit, le chemin de l'école, la place de jeux et la cour de récréation avec la réalisation d'une vidéo.

¹² Mario Benozzo, ancien délégué à la politique scolaire et éducative de la ville de Modène (I) et auteur d' « Une conception sociale de l'éducation ». Lausanne, 1999.

¹³ Le montant des rénovations de Fr. 89'500.- a été prélevé sur le fonds du développement durable, comme communiqué à votre Conseil le 7 mai 2004.

¹⁴ Rénovation du terrain de sport du collège de l'Elysée, rénovation de la place de jeux de la Harpe en collaboration entre les enfants du Conseil et le Service des parcs et promenades de la Ville, pose de rampes de skate et de rollers à Béthusy, installation d'une table de ping-pong au collège de Mon-Repos, parmi d'autres réalisations.

6.2. Le groupe contact jeunesse

Placé sous la responsabilité du délégué à la jeunesse de la Ville, cet organe consultatif des jeunes Lausannoises et Lausannois entre 16 et 25 ans se veut un lieu de dialogues avec les autorités, et d'échanges entre des jeunes qui ont la possibilité de réaliser les projets qui leur tiennent à cœur. Depuis 1985, différentes réalisations ont été soutenues ou directement entreprises avec l'appui du groupe contact jeunesse, dont le bus pyjama, le skate park de Sévelin 36 et l'association des jeunes en formation. Une réalisation proche de l'esprit du groupe contact jeunesse serait celle d'un parlement des jeunes. A ce propos, dans sa séance du 8 décembre 2004, votre Conseil a approuvé le renvoi à la Municipalité de la motion de M. Antoine Verdon et consorts demandant la création d'un parlement communal des jeunes.

Depuis de nombreuses années, la Municipalité tient à souligner l'accès à la majorité civique des nouveaux citoyens lausannois (chapitre 6.3). Parallèlement, elle a apporté son concours aux établissements scolaires pour différents événements particuliers (chapitres 6.4 à 6.7 ci-dessous).

6.3. Célébration de la majorité civique : envoi d'un livre illustrant l'histoire lausannoise

Depuis 1939, la Municipalité offre à tous les jeunes atteignant leur majorité civique un livre illustrant l'histoire de leur ville. A l'origine destiné uniquement aux jeunes Confédérés, ce livre est également adressé aux jeunes étrangers depuis 1992. Jusqu'à l'introduction généralisée du vote par correspondance, l'ouvrage offert, envoyé par la poste, était accompagné de la carte civique du destinataire. Depuis lors, la lettre d'accompagnement de l'ouvrage est rédigée comme une incitation à faire usage des droits que confère la majorité civique.

La lettre d'accompagnement se veut également une démarche symbolique, qui incite les jeunes Lausannois à user de leurs droits en tant que citoyens. Dans ce sens, elle répond déjà au vœu exprimé en commission par Mme Pasche-Casadei¹⁵ qui souhaitait la distribution de cartes de vote aux élèves issus de la scolarité obligatoire.

Le choix du livre a varié selon les époques et l'ouvrage¹⁶ offert aujourd'hui à près de 1200 jeunes citoyens¹⁷ traite de l'histoire de la ville, d'un point de vue géographique et urbanistique.

6.4. Journée du Bicentenaire du 11 avril 2003

Dans le cadre des célébrations du Bicentenaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération, une journée cantonale du Bicentenaire a été décrétée dans les écoles, le 11 avril 2003. Différentes classes lausannoises ont ainsi eu l'occasion de rencontrer des élus politiques communaux ainsi que des représentants d'institutions. Bon nombre d'élèves ont ainsi pu découvrir l'activité des différentes directions de l'Administration communale lausannoise, en visitant certains services, guidés par les différents cadres, auxquels ils ont pu poser des questions. La Municipalité souligne l'intérêt manifesté par les élèves pour le travail de l'Administration, ainsi que la variété et la qualité de leurs questions.

6.5. Projection du film « Mais im Bundeshuus-le génie helvétique »

Le film de Jean-Stéphane Bron, cinéaste installé à Lausanne, a été réalisé sur près de deux ans au Palais fédéral et traite des débats autour de la loi sur le génie génétique (GenLex). Réalisé à la façon d'un film à

¹⁵ Séance du 18 janvier 1999 de la commission du Conseil communal chargée d'examiner la prise en considération de la motion.

¹⁶ « Lausanne un lieu, un bourg, une ville », ouvrage réalisé sous la direction d'Antoinette Pitteloud et de Charles Duboux, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2001.

¹⁷ Coût annuel de l'opération : Fr. 40'000.-.

suspense, ce documentaire a remporté un énorme succès tant public que critique et obtenu le prix du meilleur documentaire suisse 2004.

Au vu de la qualité du film et de l'excellente leçon de civisme qu'il donne, la Municipalité a offert à l'ensemble des classes lausannoises de 9^{ème} année la possibilité de le visionner dans une salle de cinéma, et d'en discuter ensuite avec le réalisateur. Cette démarche, initiée dès la sortie du film en septembre 2003 dans le cadre des activités culturelles de la scolarité obligatoire, a permis à 671 élèves, accompagnés de leurs enseignants, de découvrir quelques-uns des mécanismes de la politique fédérale. Suite à ce film, certains enseignants ont organisé des rencontres dans leur classe avec des élus politiques.

6.6. Visionnement de l'élection au Conseil fédéral du 10 décembre 2003 pour les élèves des Bergières

L'élection au Conseil fédéral, historique de par la rupture de la « formule magique », a été suivie en direct, sur écran géant, par les élèves de l'établissement secondaire des Bergières. Un débat a été conduit, en présence d'enseignants, de conseillers communaux lausannois, de députés et de conseillers nationaux vaudois.

6.7. Journée mondiale de l'eau

Depuis 2001, la Commune s'associe, chaque 22 mars, à la Journée mondiale de l'eau décrétée par les Nations Unies. En 2004, la Municipalité a choisi de privilégier l'aspect éducatif de cet événement en conviant les classes lausannoises à participer activement à cette journée. L'appel lancé a été entendu avec intérêt puisque 88 classes d'écopiers âgés de 7 à 10 ans ont pris part aux démarches suivantes :

- démarche citoyenne effectuée par les enfants eux-mêmes, partis à la rencontre de la population lausannoise au moyen d'un questionnaire et d'un sondage visant à évaluer les connaissances et le comportement du public vis-à-vis de l'eau potable disponible en ville de Lausanne;
- démarche axée sur le développement durable en allant à la découverte des sites de production et de traitement de l'eau que sont les usines de Lutry et de St-Sulpice, la station d'épuration (STEP) de Vidy, les égouts du Flon et le réservoir de Chailly.

7. Nouvelles propositions pour le développement de l'esprit citoyen

La Municipalité souhaite promouvoir, dans la sphère de compétence qui est la sienne, le développement de l'esprit citoyen auprès des jeunes Lausannois, par les biais suivants :

1. en participant activement aux événements de l'actualité en relation avec le thème, du type de la journée du Bicentenaire ou la sortie du film de Jean-Stéphane Bron. La Municipalité entend ici, et dans la limite de ses compétences, apporter notamment son soutien aux projets proposés par les établissements scolaires lausannois, dans un esprit fédérateur;
2. en initiant et institutionnalisant différentes actions, notamment destinées à offrir un support complémentaire au travail effectué par les enseignants pendant l'heure de civisme prévue par le nouveau plan d'études vaudois.¹⁸ Dans cette optique, la Municipalité propose les réalisations suivantes, évoquées aux chapitres 7.1. à 7.4. ci-dessous.

7.1. La visite guidée des institutions politiques pour les écoliers lausannois de la 7^e à la 9^e année

Bon nombre d'écopiers lausannois ne connaissent pas, même sur le plan géographique, l'emplacement où siègent la Municipalité et le Conseil communal. Il s'agit dès lors de leur proposer, dans le cadre des activités

¹⁸ Voir chapitre 5 du présent rapport-préavis.

culturelles de la scolarité obligatoire, des visites du cœur historique de la Ville, englobant les « lieux du pouvoir » que sont la place de la Palud, l'Hôtel de Ville et la salle de votre Conseil, voire la Cité. Ces visites, menées en collaboration avec les guides d'accueil du Mouvement des Aînés (MDA), permettront aux élèves, entre autres :

- de rencontrer un membre de chaque groupe politique représenté au Conseil communal, qui accueillera les élèves et répondra à leurs questions éventuelles, sur un thème d'actualité préparé en classe et communiqué à l'avance;
- de découvrir le siège institutionnel des pouvoirs législatif et exécutif communaux et de comprendre son fonctionnement, grâce aux explications du guide;
- de manière générale, de mieux connaître une part de l'histoire et de la géographie de leur ville et ce de manière ludique.

Afin de permettre aux élèves de se préparer, un dossier pédagogique associant des éléments factuels tels que la présentation du Conseil communal et de la Municipalité, le rappel des droits et devoirs du citoyen ainsi que des anecdotes sera élaboré par l'Administration communale et distribué à chaque élève avant la visite.

La Municipalité souligne ici qu'une telle démarche (découverte d'un lieu de la ville au moyen d'une visite guidée et d'un dossier de présentation réalisé expressément) a déjà été entreprise pour les classes lausannoises pour :

- la visite des parcs historiques de Mon-Repos et du Désert pour les classes de CYP2;
- la visite de l'espace d'information des chantiers m2/tridel, aux Arches du Grand-Pont, pour les classes de CYP2 et de 7^e-8^e année.

Ces deux propositions ont suscité un très vif intérêt auprès des enseignants et des élèves lausannois.

7.1.1. Financement annuel

Dans l'optique d'accueillir une moyenne de 50 classes, soit 1'000 élèves environ, par année scolaire, les coûts prévus sont les suivants :

- Fr. 3'700.- pour l'impression d'un dossier pédagogique à 1'000 exemplaires;
- Fr. 1'300.- pour 50 visites menées par les guides d'accueil du MDA.

Soit un montant global annuel de Fr. 5'000.-.

7.2. La création d'une page Internet « Information sur la citoyenneté » spécialement conçue pour les adolescents et hébergée sur le site de la Ville

Internet est, et de plus en plus, la source de références et de recherches la plus consultée, spécialement par les enfants et les adolescents. La création d'une page spécifiquement dévolue à des informations en relation avec la citoyenneté permettrait d'offrir aux futurs citoyens des informations adaptées pour eux, sous une forme attractive et incluant par exemple des jeux et des animations.

Cette proposition s'inscrit en parallèle de la visite des institutions présentée au chapitre 7.1. Cette page Internet n'entend pas concurrencer la démarche pédagogique du site créé par l'Etat de Vaud¹⁹ mais se veut un lien, au contenu essentiellement factuel en rapport avec les institutions communales. Outre la définition de mots-clés et l'explication d'éléments en relation avec le Conseil communal et la Municipalité, cette page

¹⁹ Voir chapitre 5 du présent rapport-préavis.

Internet pourra également offrir un forum où poser des questions. L'avantage évident de cette démarche réside dans la possibilité d'adaptation et de modification permanente du contenu.

Une fois cette page opérationnelle, une information adressée aux enseignants, aux élèves et aux parents sera effectuée dans le cadre d'un numéro de « Lausanne écoles », journal publié par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et distribué dans toutes les classes lausannoises.

Le contenu de cette page a été réalisé dans le cadre d'un travail de maturité professionnelle commerciale effectué par un stagiaire de l'Administration communale. La création technique, la maintenance et le développement de la page Internet seront confiés aux services concernés et le coût nécessaire prélevé sur le budget ordinaire.

7.3. La création d'un prix du Conseil communal

Cette proposition, émise par Mme Angelina Pasche-Casadei dans le cadre de sa motion, est à décider par votre Conseil. La Municipalité est d'avis de récompenser annuellement le meilleur travail en relation avec la citoyenneté et effectué par deux classes lausannoises, selon le règlement établi ci-dessous.

7.3.1. Règlement

Critères d'âge

Le concours est destiné aux classes des sept établissements secondaires lausannois, dès le cycle de transition (CYT) et jusqu'à la 9^e année. Deux catégories sont instituées, l'une pour les classes du niveau CYT et l'autre pour les classes de la 7^e à la 9^e année.

Choix du thème

Les concurrents sont invités à choisir un thème en relation avec la citoyenneté au sens large, traitant d'un sujet lié au civisme ou d'une problématique en matière de développement durable.

Mode d'expression

Le document doit prendre la forme littéraire, essai ou reportage enrichis d'annexes informatives et documentaires, ne doit pas dépasser dix pages.

Jury

Le jury est présidé par le Conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et composé des membres du Bureau élargi du Conseil communal²⁰.

Le jury distingue les travaux faisant preuve de qualités de réflexion, de style, d'originalité et du soin apporté aux recherches. Ses décisions sont sans appel.

Montant et remise des prix

Les élèves des deux classes gagnantes sont invités à assister, accompagnés de leur maître(sse) de classe et de leurs parents, à une réception dans la salle du Conseil communal. Lors de cette réception, le président du jury remet, en présence de l'ensemble du jury, un prix de Fr. 500.- à la classe de chaque catégorie qui a réalisé le meilleur travail. Une invitation à participer à la cérémonie est adressée aux conseillers municipaux, aux représentants du Conseil communal, ainsi qu'à la direction des établissements scolaires concernés.

²⁰ Soit, outre le président et les deux scrutateurs, les deux vice-présidents et les deux scrutateurs suppléants. Art.11 du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985, édition 1999.

Délais

Les travaux doivent être remis au plus tard le 31 mars de l'année en cours, de manière à permettre au jury de délibérer et de remettre les prix avant la fin de l'année scolaire.

Information aux établissements scolaires

A chaque début d'année scolaire, les directeurs des sept établissements secondaires lausannois reçoivent un courrier présentant le concours, accompagné du règlement, à charge pour eux de transmettre l'information aux enseignants concernés.

8. Réponses aux motions

8.1. Motion de Mme Angelina Pasche-Casadei

Dans sa demande, la motionnaire fait part de sa préoccupation concernant le manque d'intérêt des jeunes quant aux processus démocratiques et de la nécessité de les intéresser à participer à la vie de la Cité.

Estimant que l'enseignement du civisme n'étant ni suffisant ni attractif pour susciter l'intérêt des élèves, la motionnaire souhaite réanimer le débat pour que l'enseignement civique devienne une action vivante dans les écoles lausannoises et propose notamment différentes mesures.

La Municipalité considère avoir répondu aux demandes de la motionnaire pour les objets sur lesquels elle peut intervenir, par ses propositions faites au chapitre 7.3. du présent rapport-préavis. Elle rappelle ici que les actions entreprises dans les établissements scolaires ne relèvent pas de sa compétence mais sont soumises aux décisions des directions et des enseignants : la Municipalité doit se contenter de saluer et d'approuver les démarches faites dans le sens d'une éducation à la citoyenneté.

8.2. Motions de Mme Florence Germond et de M. Alain Bron

L'objet de ces deux motions est de permettre aux jeunes Lausannoises et Lausannois de découvrir les institutions politiques de leur ville, en apprenant à débattre de sujets divers et en rencontrant les élus locaux.

Par les propositions émises du chapitre 7 du présent rapport-préavis, la Municipalité répond positivement aux demandes des motionnaires, tout en précisant les considérations suivantes :

- comme déjà évoqué aux chapitres 5 et 8.1 du présent rapport-préavis, il n'est pas de la compétence de la Municipalité de décider de la création d'un forum ou d'imposer des rencontres entre élèves et élus lausannois pendant les heures de classe;
- la Municipalité rappelle que l'apprentissage des structures démocratiques dans des forums et des espaces de discussion existe déjà sous la forme des Conseils d'enfants et du groupe contact jeunesse, présentés au chapitre 6 du présent rapport-préavis;
- au vu des intérêts actuels en matière de systèmes d'information et de communication, la Municipalité entend utiliser le moyen rapide, attractif et peu coûteux d'Internet pour son action en faveur du développement de l'esprit citoyen chez les jeunes Lausannois, tel qu'évoqué au chapitre 7.2. du présent rapport-préavis.

9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne
vu le rapport-préavis N° 2005/10 de la Municipalité du 3 février 2005;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
décide :

1. d'approuver les propositions de la Municipalité en matière d'encouragement au développement de l'esprit-citoyen et de l'autoriser à réaliser les actions présentées au chapitre 7 du présent rapport-préavis,
2. d'approuver le règlement du prix du Conseil communal, tel que présenté au chapitre 7.3.1 du présent rapport-préavis,
3. d'approuver la réponse de la Municipalité aux motions de :
 - Mme Angelina Pasche-Casadei, intitulée « La meilleure garantie du maintien d'un Etat démocratique passe par un enseignement civique actif »,
 - Mme Florence Germond, intitulée « Pour instaurer des rencontres entre les élus lausannois et les élèves des écoles lausannoises »,
 - M. Alain Bron, intitulée « Ecoles lausannoises : un exercice pratique de démocratie ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche